



En fin d'été lorsque s'annonce l'automne, les feuilles commencent à joncher les trottoirs, les arbres se dénudent et la DGFIP annonce ses suppressions de postes. Gérald DARMANIN, le bonimenteur ministériel s'est ainsi fendu de cette annonce : 5 800 suppressions de postes programmés pour Bercy à compter de l'année prochaine dont plus de 1600 pour la seule année 2020. L'équivalent en emploi de notre direction va donc disparaître l'année prochaine. Reste bien entendu à connaître l'ampleur du désastre lors du prochain CT emploi début 2020.

Si ce chiffre semble inférieur à ceux qui circulaient depuis quelque temps, **c'est à leur mobilisation de ces derniers mois que les personnels le doivent !**

Il n'en reste pas moins que ce sont 10 000 emplois supplémentaires qui auront été supprimés sur ce quinquennat.

Comme chaque année, on nous refait le coup de l'exemplarité. Pourtant, en absorbant à elle seule plus des deux tiers des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État, cet exemple que plus personne ne suit ressemble à de l'acharnement et à du mépris.

Les organisations syndicales ont beau expliquer à l'envi que nous sommes « à l'os », que nos services sont exsangues, qu'il devient au jour le jour plus compliqué de réaliser nos missions, au nom d'une orthodoxie financière mortifère, on taille des croupières aux services sans véritable réflexion sur leur fonctionnement. Très clairement avec la mise en place du prélèvement à la source, la suppression totale de la TH finalement reportée à 2 023, ce sont les SIP qui sont en ligne de mire, prochaine cible de cette schizophrénie économique. Bercy se doit d'être exemplaire jusqu'à mettre en péril son fonctionnement quotidien. Le regretté Claude CHABROL disait « *La bêtise est infiniment plus fascinante que l'intelligence, infiniment plus profonde. L'intelligence a des limites, la bêtise n'en a pas.* »

Si cette ivresse des profondeurs se limitait à la tour d'ivoire de Bercy et qu'elle n'emportait pas à court et moyen terme des conséquences désastreuses, on pourrait presque en sourire ; et se dire qu'au cours d'une soirée bien arrosée quelques énarques chauffés(e)s à blanc se sont bien lâché(e)s sur le dos des services. Mais il s'agit bien d'une maladie contagieuse dont le prion s'est matérialisé nationalement et localement au travers de la « géographie revisitée ».

Nous n'allons pas ici redire une fois de plus notre opposition à cette parodie de dialogue social que vous souhaitez nous imposer dans le cadre de ce que l'on peut légitimement appeler « Plan social national de disparition de la DGFIP » et non pas « géographie revisitée ». La communication est certes rodée mais appelons un chat, un chat si vous le voulez bien. Vous nous invitez à participer au travers de discussion informelle, de groupes de travail, de « tournée des popotes », à amender votre projet expliquant çà et là que « rien n'est gravé définitivement dans le marbre » et que de marges de manœuvre demeurent possibles. Arrêtons-nous un instant sur ces dernières si vous le voulez bien et même si vous ne voulez pas d'ailleurs... En page 6 du vade-mecum, section 1-6 qui vous a été transmis par la centrale voici ce qui vous est possible :

#### **Les marges de négociations à votre main portent sur :**

- Le lieu d'implantation des services et de leurs antennes pérennes (en nombre constant par rapport à la carte d'entrée en négociation) ;
- le lieu d'implantation des points d'accueils de proximité mutualisés, et leur nature

(permanence en mairie, présence ponctuelle en maison France-Service, permanences physiques, ou visio) leur nombre ainsi que les créneaux de présence d'un agent de la DGFIP ;

- le lieu d'implantation du conseiller aux élus et l'augmentation de leur nombre, pourvu qu'ils restent implantés dans les territoires et non au chef-lieu du département ;
- le cadencement des opérations entre 2020 et 2022 ;

En gros vos marges de manœuvre sont donc inexistantes et se limitent simplement à « choisir la couleur des boutons de porte ». De là à dire qu'en fin de compte les choix sont déjà arrêtés, c'est un rubicon que nous avons déjà franchi et sur lequel nous communiquons. *« L'automne a beau se parer, comme une vieille coquette, s'orner de feuillages pourpres ou mordorés, il n'est que leurre et trompe-l'œil. »*.

Arrêtons-nous un peu sur votre plan : voici donc une opération sur laquelle, les missi dominici directionnelle savent peu de chose sur les implantations, sur le contenu des points d'accueils de proximité, sur le nombre d'agents qui y participeront, interrogent les agents qu'ils rencontrent sur les possibilités de locaux, etc. Une dotation en pipeaux nous semble indispensable pour vous permettre de communiquer dans des conditions conformes à votre ordre de mission. Quand on s'arrête un peu sur le dernier avatar du boxeur de Matignon, celui-ci vous savonne la planche en privilégiant les MFS, un acronyme qui convient parfaitement à ce que recouvre cette entité. Remarquons au passage que parmi les 1 281 maisons existantes sur le territoire, 361 étaient en déficit et on fait l'abondement d'un abondement budgétaire en urgence. Près de 30 % des maisons en déficit, inutile de dire que nous émettons les plus vives réserves quant à leur fonctionnement. Avec une dotation de 30 000 € prévue par maison France Service, il nous semble que le compte n'y est pas. C'est le même constat que font un certain nombre d'élus, qui ont bien compris qu'à ce jeu de dupes, les collectivités territoriales devraient mettre la main au portefeuille. C'est aussi le message de Christian FAVIER président du conseil départemental qui remarquait qu'avec 21 implantations prévues sur un département, et 27 cantons existants, le compte n'y était pas.

Bref, il nous semble que compte tenu de tous ces facteurs, votre plan, à l'instar des canards lors de l'ouverture de la chasse, a déjà pris un bon coup dans l'aile...

De nombreux élus locaux du Val de Marne ont quant à eux manifesté publiquement leur hostilité au plan de démantèlement qui leur a été présenté.

Les contribuables et usagers ont de leur côté bien compris que le nouveau réseau qu'on leur vend n'est rien de plus qu'un marché de dupes.

Vous vous êtes étonnés de la politique de la chaise vide lors de l'accueil des nouveaux lundi 2 septembre. Il est clair pour l'intersyndicale que participer à une entreprise qui vise à supprimer des implantations de pleine compétence au profit d'entités dont on ne connaît pas le nombre, le mode de fonctionnement, le financement, les lieux réels d'implantation et la pérennité réelle, tout ceci relève d'une fantasmagorie à laquelle nous n'adhérons pas et à laquelle nous refusons de nous associer. Un seul projet pour nous est acceptable : **le retrait immédiat, sans délai et sans condition de ce plan**. Le réseau de proximité existe déjà : il est celui existant et qui rend les services certes dans des conditions dégradées. Il a besoin d'emplois et non pas de suppressions de poste, de meilleures conditions de travail. Dire que la géographie revisitée répond à cet objectif est un non-sens. Cette dégradation est partagée entre un gouvernement autiste et une direction qui décline localement des suppressions de postes sans vision à long terme sur les conséquences de ses choix.

Et que dire de l'adoption de la loi de « transformation de la fonction publique » qui sonne le glas de cette fonction publique à laquelle nous sommes attachés : garante d'équité, de neutralité, de proximité via un réseau qui a fait les preuves de son efficacité au cours des décennies.

Détruire le statut, préparer la mobilité forcée, le salaire au mérite, la contractualisation tels sont les véritables objectifs de cette loi scélérate.

Avec la suppression des CAP nationales, la fusion des instances, les CAP sont vidées peu à peu

de leurs prérogatives et instaurent les pleins pouvoirs à la hiérarchie pour manager le département comme bon lui semble.

Nous sommes dans une période où en l'absence de dialogue social réel et non pas la parodie que vous nous imposez, nous dicte de boycotter les instances y compris celles qui ont un impact direct sur la vie des agents. Pour nombre d'entre nous c'est un crève-cœur, mais une nécessité qui nous est dictée par l'ampleur du désastre annoncé. Nous ne participerons donc pas à cette instance.



## Compte rendu de la CAPL d'appel de notation du 9 septembre 2019.

Était présent pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, Christian AFFRAIX, élu titulaire en CAPL des A.

Les OS lisent une déclaration liminaire intersyndicale, la CAPL étant convoquée en 2ème séance, la première ayant été boycottée et la seconde ayant fait l'objet d'un report au 9 septembre 2019

Deux points de cette déclaration sont relevés par la présidente.

- Au cours de la lecture de la déclaration liminaire est abordée l'embauche du contractuel dans le département dans le prolongement de l'adoption de la loi de modernisation de la fonction publique. Les OS font remarquer la mise en concurrence privé/public et les conséquences néfastes de cette dernière sur les effectifs de la direction. Cette embauche concerne le service des domaines. S'agissant de cette embauche, les OS font une mauvaise lecture de l'offre d'emploi proposée. En premier lieu, il s'agit d'une embauche temporaire sur un ordre de mission précis et qui n'a pas vocation à mettre en concurrence une offre privée avec des postes de titulaires. Cette offre concerne la gestion des baux et leur négociation (service du domaine de l'État). Par ailleurs, l'offre de poste est destinée à un public spécifique, les inspecteurs pouvant prétendre à ce dernier ne possédant pas les « connaissances nécessaires » pour satisfaire aux conditions d'emplois. La directrice, devant les remarques des OS, dit « assumer » ses choix compte tenu des sous-effectifs.
- Concernant le second point, RIFSEEP, la directrice affirme n'avoir aucune information complémentaire bien que l'échéance se rapproche à grand pas.

Après l'approbation des PV des anciennes instances, la direction présente la campagne de recours.

Cette dernière s'est ouverte le 15 janvier 2019. Les chefs de service ont été convoqués le 16 janvier et la direction a mis en ligne, dans la foulée, la liste des évaluateurs et des autorités hiérarchiques.

1379 agents ont fait l'objet d'une évaluation dont 267 cadres A.

Cette campagne a donné lieu à 22 recours hiérarchiques dont 9 concernaient des cadres A. A l'issue des recours, la saisine de la CAPL a été demandée par 13 cadres A contre 16 l'année précédente.

La directrice rappelle les principes directeurs de l'évaluation. Chaque année est une nouvelle période d'évaluation, qui ne doit pas tenir compte de l'antériorité, elle reprend chaque rubrique

expliquant que les agents font des confusions dans l'interprétation des différentes rubriques, ces dernières étant synthétisées dans l'appréciation finale.

Après ces précisions, la CAPL examine les cas individuels.

### ***Le coin du CAPISTE***

Il est important de bien comprendre le déroulé du recours d'évaluation professionnelle.

- La première étape de votre évaluation est celle au cours de laquelle vous allez converser avec votre chef de service. Soyez attentif aux messages adressés au cours de cette phase. Leur transcription dans le Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle (CREP) doit se retrouver dans celui-ci sans équivoque. Veillez à ce que chaque mot, chaque expression utilisée ne soit pas susceptible d'une double interprétation qui vous pénaliserait. Si tel est le cas, autant que faire se peut, faite changer l'expression utilisée ;
- Le recours hiérarchique constitue désormais le **1<sup>er</sup> niveau d'appel**. L'appel de notation doit porter sur la totalité des rubriques susceptibles d'appel – tableau synoptique, appréciations littérales. Il est envoyé à l'autorité hiérarchique, sous couvert du chef de service ;
- La CAP locale constitue désormais le second niveau d'appel. L'appel de second niveau doit porter sur les mêmes motifs que ceux évoqués dans le cadre du recours hiérarchique. Il ne peut y avoir de motifs supplémentaires au recours ;
- A l'issue de la CAPL et quelle que soit la décision de la CAPL, l'évaluation devient définitive, sauf à saisir le tribunal administratif dans le délai de 2 mois suivant la **décision définitive de notification** ;
- Il est important de vous faire assister par une OS dans ce cadre, cette dernière étant susceptible d'intervenir y compris dans un cadre moins formel (audience). Par ailleurs chaque rubrique doit faire l'objet d'une analyse et d'un dialogue avec votre représentant syndical.